

RECENSEMENT de la population 2027

Madame, Monsieur,

Nous allons être recensés au tout début du premier trimestre de la nouvelle année.

Nous pourrons nous recenser par internet à partir du **21 janvier 2027** sur le site :

Recensement.gouv.fr

Nos codes confidentiels de connexion figureront sur la notice internet qui nous sera remise en début d'année, dans nos boîtes aux lettres ou en main propre par notre agent recenseur. Toutefois, si nous ne pouvons pas répondre par internet, des questionnaires papier pourront nous être remis.

Nos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront transmises à l'INSEE pour établir des statistiques anonymes.

L'agent recenseur, muni d'une carte officielle, est tenu à la neutralité et au secret professionnel.

Le recensement de la population est **gratuit** :
Ne répondons pas aux sites qui nous réclameraient de l'argent.

Votre Maire.